



# S E R M O N

SUR CES PAROLES  
de nostre Seigneur en sainct  
Matth. chap. 18. vers. 20.

*Là où il y a deux ou trois assen-  
blés en mon Nom ; là ie suis  
au milieu d'eux.*

Prononcé à Saumur le 25. Juil-  
let 1646, en presence du Sy-  
node.

**B**ERES bien aimés en  
nostre Seigneur ;  
Si à ce soir, en la fere-  
nité que nous attendons,  
quelqu'un vous venoit rapporter

que les estoiles qui sont naturellement éparfées dans les Cieux en quelque espece de confusion , se sont rassemblées en vn endroit, & qu'elles s'y sont disposées en vn certain ordre, il n'y a personne d'entre vous qui ne courust incontinent, ou dessus les lieux eminens, ou dedans les prairies & les campagnes désouuertes, afin de contenter vos yeux de la veüë d'vn spectacle si extraordinaire & si nouveau. Et vous ne les y auriés pas si tost iettés, que vous ne fussiés non touchés seulement, mais rauis de deux choses entre les autres. L'vne est la nouveauté & ostrangeté de l'accident. Car toutes choses nouvelles & extraordinaires, émeuvent merueilleusement nos puissances. L'autre est la splendeur de la lumiere que le concours de tous ces astres rendroit en cet endroit du Ciel plus abondante & plus éclatante. Or sont les Ministres de l'E-

uangile, comme nous le vous auons  
expliqué il n'y a point encore long-  
temps sur le commencement de  
l'Apocalypse, & comparés à des  
estailles, & les rapports que ces cho-  
ses ont ensemble, vous ont esté dé-  
duits assés particulièrement. Et  
quant à la façon de laquelle vous  
voyés que Dieu les a semés deçà de-  
là dans ces Prouinces, pour y épan-  
dre leur lumiere, & y faire sentir les  
influences de leur predication & de  
leur bon exemple chacun au lieu de  
sa station, elle a quelque chose de  
semblable à cette distribution des  
astres, qui encore qu'elle paroisse à  
l'œil si disproportionnée & si vague,  
ne laisse pas d'auoir esté tres-sage-  
ment dispensée par la main de Dieu,  
pour le bien de tout l'vniuers. Main-  
tenant donc que ces Ministres de la  
Parole se sont icy extraordinairement  
assemblés afin de vacquer aux  
affaires des Eglises de ces contrées,

& qu'ils s'y sont composés en l'ordre que vous voyés, ie ne m'estonne pas si vos esprits en ont esté singulierement excités, & si mesmes il y est accouru des fideles des environs, comme à quelque espeece de merueille. Car outre que la chose n'arrive pas ordinairement, la lumiere que chacun d'eux porte à part, s'est sans aucune difficulté beaucoup renforcée par la rencontre des autres, & vous en aués senti les effets & les influences de cette chaire, dans les predications qui vous ont esté adressées par les seruiteurs de Dieu. Mais comme si quelqu'un, lors que vous serieés attentifs à la contemplation des estoiles, se mettoit à vous discourir des causes de ce nouuel arrangement, & de cette rare disposition en laquelle vous les verriés alors, vous l'écouteriés attentivement, & le contentement de cette belle contemplation, s'augmente-

roit sans doute beaucoup, s'il vous en apprenoit quelques motifs, & s'il vous en découvriroit quelques vertus que vous n'eussiez pas reconnues de vous mesmes, j'espere que vous trouverez bon en cette heure en laquelle il faut que ie parle à vous comme inopinément, que ie prenne ce texte icy pour matiere de mon propos, & que vous serés attentifs à ce que ie vous proposeray de la nature de ces assemblées icy, en vous interpretant ce passage. Je me propose donc de vous déduire icy, moyennant la grace de Dieu, trois choses principalement. Premièrement, à quelle occasion nostre Seigneur a prononcé ces paroles, & pourquoy il fait icy mention de l'assemblée de deux ou de trois seulement. Puis après nous verrons ce que c'est que de s'assembler en son nom, en quelque nombre que l'on soit lors qu'on le fait. Et en troisième lieu, quelle est la promesse

*Serm. sur Mat. ch. 18. v. 20.* 67  
promesse qu'il fait de se trouver  
au milieu de ceux qui s'y assem-  
blent.

Or quant à la première de ces  
choses, le saint Euangeliste nous  
rapporte les Paroles de nostre Sei-  
gneur en cét ordre. Si, dit il, ton frere  
a peché enuers toy, va & le reprend  
entre toy & luy seul; S'il t'écoute, tu as  
gagné ton frere. Mais s'il ne t'écoute,  
prends en avec toy encore un ou deux;  
afin qu'en la bouche de deux ou de trois  
témoins toute parole soit ferme. Que  
s'il ne daigne les écouter, dy-le à l'E-  
glise; & s'il ne daigne écouter l'Eglise,  
qu'il te soit comme les Payens & he-  
gers. En verité ie vous dy, que quoy  
que vous aurés lié sur la terre il sera  
lié au Ciel, & quoy que vous aurés délié  
sur la terre il sera délié au Ciel. Car  
là où il y a deux ou trois assemblés en  
mon Nom, là ie suis au milieu d'eux.  
La première chose donc que le Sei-  
gneur met icy en auant, est le com-

E

mandement qu'il donne de la façon dont il se faut gouverner dans les contentions qui arriuent à cause des offenses de nos freres, qui est de les aller trouuer seul à seul, afin de couvrir s'il est possible leurs fautes par nostre charité : S'ils ne veulent s'amender par cette voye, de leur parler deuant deux ou trois témoins qui puissent déposer de nostre conduite, & quant & quant seruir à la conuersion de nos freres par leurs exhortations; S'ils ne se laissent vaincre par ce moyen-là, qu'il les faut amener deuant l'Eglise, après le iugemēt de laquelle, s'ils n'y acquiescent, il faut dire que ce sont des esprits incorrigibles, & desquels on ne doit faire non plus de cas en matiere de Religion, que s'ils estoient des Payens ou des peagers, c'est à dire, des gens desesperés & profanes. Car les Iuifs auoyent accoustumé d'appeller ainsi ceux qu'ils esti-

moient les plus execrables d'entre les hommes. Et afin que le pecheur ne pense pas que ce soit peu de chose, que d'avoir esté jugé par l'Eglise digne d'estre tenu au mesme rang que les Payens & les Peagers, il declare que le iugement que l'Eglise donne de ces choses en la terre, est ratifié dedans le ciel: c'est à dire, que le iugement de Dieu touchant les actions des hommes en cét égard, est conforme à celuy de son Eglise. Or de là naist vne objection considerable. Car, quoy, dira icy quelqu'un, les hommes ne sont ils pas naturellement sujets à faillir? Et au contraire, Dieu n'est il pas de sa nature impeccable? Quand donc les hommes rencontreront bien en leur iugement, ce ne sera pas merueille si celuy de Dieu le confirme. Mais quand ils viendront à manquer, quelle apparence, ie vous prie, que le iugement



de Dieu se conforme à l'erreur des hommes ? Nostre Seigneur donc preuoyant cette objection , va au deuant, & dit comme en reprenant son propos , & en l'expliquant, & le confirmant ; *Derechef ie vous dis que si deux d'entre vous s'accordent sur la terre de quelque chose qu'ils demanderont, il leur sera fait de mon Pere qui est aux Cieux. Car là où il y a deux ou trois assemblés en mon Nom, là ie suis au milieu d'eux.* Comme s'il disoit que les hommes sont extrêmement sujets à faillir à la verité, mais que Dieu les conduit & les adresse. Que s'ils s'accordent à luy demander son assistance dessus vne mesme question , & dessus vn mesme fait, pour bien iuger de ses tenans & de ses aboutifans, de ses circonstances & de ses dépendances, il ne manquera pas de les exaucer : Et que quand ils seront assemblés seulement deux ou trois ensemble en son Nom, il se trouue-

ra au milieu d'eux, pour les gouverner en leurs iugemens par l'efficace de sa presence. L'occasion donc est des debats qui surviennent entre les freres, le commandement est de faire toutes choses possibles & imaginables pour ramener le plus doucement qu'il se peut les freres à leur deuoir ; & enfin de s'adresser à l'extremité à l'Eglise de Dieu. La promesse est que les iugemens de l'Eglise seront ratifiés par ceux de Dieu mesme, pource qu'il assiste ses seruiteurs qui s'accordent ensemble pour l'inuoquer en telles occasions, & favoriser ceux qui s'assemblent en son Nom, en quelque petit nombre qu'ils soient, de l'efficace de sa presence. Quant à ce qu'il dit de deux ou de trois seulement, la raison certes en est souuerainement considerable. Il n'a pas voulu dire que là où il y en aura ou cent , ou mille , ou quelque autre grand & considerable

70 *Serm. sur Mat. ch. 18. v. 20.*  
nombre qui se trouuent ensemble  
en son Nom, il sera au milieu d'eux.  
Car selon la Sapience infinie, il pre-  
uoyoit bien que comme son Eglise  
en general seroit vn petit troupeau  
en comparaison du reste du monde,  
elle seroit composée de diuers petits  
troupeaux, ou il seroit impossible ab-  
solument qu'on s'assemblast en si  
grand nombre pour vider les que-  
stions & les differens qui sont entre  
les fetes. Ioint, certes, que les dis-  
fensions de cette nature ne meritent  
pas qu'il se fasse de si grandes assem-  
blées pour les composer, & que peu  
de gens choisis par l'Eglise de Dieu  
pour cét effect, (car c'est elle qui  
leur donne leur autorité) y peuuent  
raisonnablement suffire. Il n'a pas  
aussi dit que là où vn seulement de-  
manderoit l'assistance de la grace de  
Dieu en telles occasions, elle luy se-  
roit octroyée, pource qu'il est que-  
stion de l'autorité de l'Eglise à pro-

nonser iugement. Car quand vn seul prononce avec souueraine autorité, il tient en quelque façon la qualité de Roy. Or a-t'il voulu estre le seul Roy en son Eglise, & n'a nullement entendu que le gouuernement de ses seruiteurs au milieu d'elle fust Monarchique ny Royal. Il veut donc qu'il y en ait à tout le moins deux, qui decident les differens qui suruiennent entre ses fideles, & s'ils s'accordent vnanimemēt, il veut que leur iugement soit ferme. Car il en est des iuges à peu près comme des témoins. Selon l'institution de la Loy deux témoins qui s'accordent, suffisent pour la conuiction d'un fait. Pource qu'il ne faut en vn témoin sinon ces deux qualités : l'vne qu'il ait la connoissance de la chose dont il s'agit, l'autre qu'il ait la volonté de la dire. Quand donc deux hommes se rensonnent ensemble en mesme reputation de

probité, de sorte que l'on ne peut douter de leur volonté à dire la vérité, & que d'autre part ils s'accordent dans le fonds & dans les circonstances du fait duquel ils déposent, il est certain qu'ils ne veulent pas tromper puis qu'ils sont gens de bien, & il est à presumer certainement qu'ils ne se trompent pas eux mesmes dans le fait dont est question, puis qu'ils s'accordent en son principal & dedans ses dépendances. Deux juges donc peuvent suffire dans les choses de cette nature, lors qu'il s'agit de terminer les differends que les offenses faites ou reçues peuvent causer entre les Chrestiens. Car puis que l'Eglise les a choisis pour la représenter en telles occasions, il y a sujet de croire qu'ils sont de telle probité qu'ils ne feront volontairement aucune faute en ce qu'ils sçauront estre de la iustice & de la vérité. Et puis qu'ils s'accor-

dont ensemble en vn mesme iugement, leur iugement doit estre reputé conforme à la nature de la chose mesme. Neantmoins pource qu'il arriue souuent que là où il n'y en a que deux qui ont à connoistre & à iuger d'vn mesme fait, il y a quelque diuersité en leurs opinions, nostre Seigneur fait icy expresse mention d'vn troisiéme qui regle leurs dissentimens, & qui ramene celuy qui s'égaré, par la force de ses raisons, ou s'il ne peut le ramener, il se ioint à celuy qui a de meilleurs sentimens, & fait que le iugement de l'autre qui s'écarte de la verité & de l'équité estant tenu pour nul, on s'en arreste à celuy des deux qui s'accordent. Et cela est si conforme à la nature des choses, que les anciens Jurisconsultes ont creu que deux hommes ne peuuent faire vn college, eomme ils parlent, c'est à dire, vne société qui determine des choses esquelles il

peut échoir quelque contestation. Pource que s'ils viennent à se diuiser, il n'y a rien qui les vnisse. Mais ils ont déterminé que trois en font, pource que le tiers est capable ou de reduire à la raison celuy qui erre, ou au moins de tellement fortifier l'opinion de celuy qui ne se trompe pas, qu'il l'emporte indubitablement par dessus l'autre. Mais voyons maintenant que c'est que s'assembler au Nom de Iesus Christ. Vous voyés, freres bien aimés, que ce qui nous distingue d'avec toutes les autres choses du monde, c'est la nature humaine que nous possédons. Ce qui nous distingue les vns d'avec les autres, ce n'est pas la nature humaine, puis que nous la possédons tous également, ce sont, pour ne philosopher pas trop subtilement, certaines circonstances de nostre estre, dont plusieurs venans à concourir ensemble, nous déterminent telle-

ment, que bien que la nature humaine soit toute telle en moy qu'elle est en chascun de vous, si est-ce que ie ne suis aucun de vous pourtant, & qu'il y à vne toute autre, non nature, mais determination de sette nature en moy, qu'en chaeun de ceux qui m'entendent. Mais pource que quand nous sommes absens les vns des autres, sette varieté de circonstances qui nous definit, ne nous peut pas seruir de distinction pour nous faire entre-reconnoistre, nous auons appliqué à chacune personne son nom & son appellation qui la diserne. De sorte que par l'entremise du nom ie distingue à cinq cens lieuës d'icy, deux hommes que ie ne scaurois distinguer, ny par leur stature, ny par leur couleur, ny par les autres choses qui mettent entre eux de la difference. Or est-il que l'usage attache tellement ces noms aux personnes, qu'il les incorpore



quasi avec elles, & qu'ils sont pris ordinairement pour les personnes mesmes auxquelles on les a donnés. Tellement que quand ie nomme le nom d'Alexandre & de Cesar, ceux qui m'entendent parler ne se forment pas l'idée de certains sons articulés & composés de syllabes distinctes les vnes des autres, mais l'image de deux grands Princes, & de deux incomparables Conquerans, celebres entre tous les hommes de la terre. Cela a fait, mes freres, qu'en l'Ecriture le Nom de Dieu se prend pour Dieu mesme. De sorte qu'il n'y a rien de plus frequent dedans les Pseaumes que cette façon de parler, que le Nom de l'Eternel a fait quelque grand exploit & quelque merveille. Et blasphemer le nom de l'Eternel, est sans doute blasphemer l'Eternel mesme. De là est venu que faire quelque chose au nom de quelqu'un, signifie fort souvent le faire

en sa place & au lieu de sa personne. Et nostre Seigneur prend cette façon de parler en cette signification en ce chapitre icy, quand il dit que quiconque recevra quelqu'un de ces petits en son Nom, le recevra luy-mesme, comme s'il y venoit en propre personne. Or est-il, mes freres, que les choses que nous faisons au nom de quelqu'un, si c'est bien & legitimement que nous les entreprenons, nous les entreprenons par son autorité & par son ordre. Car celuy, pour exemple, qui est fondé en bonne procuration ou en bon mandement, peut-estre dit faire quelque chose au nom de celuy qui le luy a donné. Là où celuy qui s'ingere de soy-mesme à faire quelque chose au nom d'un autre sans mandement, & cettuy-là estant desavoué, n'est pas réputé avoir rien fait au nom de celuy pour qui il l'a entreprise. Et c'est en cette signification

que se prend cette façon de parler qui se rencontre souuent dans les Euangiles , que les Apostres ont chassé les demons hors des corps des hommes, & qu'ils ont guery les malades, & ressuscité les morts, & fait toutes autres fortes de merueilles, au Nom de nostre Seigneur Iesus-Christ , c'est à dire, par son commandement & par l'autorité qu'il leur en a donnée. Et ie pense qu'en l'estenduë de la signification de ces mots , *Je te baptise au Nom du Pere & du Fils & du saint Esprit*, est aussi comprise l'intelligence de ceux cy, *Je te baptise par le commandement & en l'autorité des trois Personnes de la Trinité bien-heureuse.* Derochef, qui fait quelque chose par autorité & par commandement, est tuy là sans doute s'assure sur celuy qui luy a donné la commission qu'il exerce , & s'il rencontre quelques trauerses en son execution, il espe-

re que celuy de qui il la tient la fera valoir, & qu'il déployera sa puissance où il sera besoin dans les occurrences. C'est pourquoy encore dans le Vieil & dans le Nouveau Testament, faire quelque chose au Nom de Dieu & de Iesus-Christ, est l'entreprendre sous la confiance de leur protection, de leur adresse, & de leur conduite. Au Nom de l'Eternel, disent les fideles dans les Pseaumes, nous choquerons nos ennemis, c'est à dire, en la confiance que nous auons en sa faueur & en sa puissance. Au nom de Iesus-Christ, disent les saints Apostres à l'impotent, ie te dis leue toy, c'est à dire, en la confiance que nous auons en sa vertu, qui accompagne nostre Apostolat pour faire miracles. Et ainsi en quelques autres lieux semblables. De plus, quiconque fait vne chose au nom d'un autre, comme il a entrepris ses interests, aussi reuest-il ses

inclinations & ses affections, & oublie les siennes propres. Car qui a pris vne commission à exereer, comme tandis qu'il en fait les fonctions, se n'est pas pour la personne qu'il agit, aussi ne doit-se pas estre des mouuemens de ses interests qu'il soit porté; mais en mettant à part la consideration de foy & de ce qui le concerne en particulier, il ne doit auoir autres desseins ny autres inclinatiõs, sinon celles qu'auroit cèluy pour qui il agit, s'il estoit là present en personne. Enfin, qui agit au nom d'autruy ne se mesle que de ce qui luy est commis, & s'il passe les bornes du commandement qui luy a esté donné, il est sujet à desaucu, & ne se peut asseurer, ny de l'assistance ny de la protection de cèluy duquel il a passé le commandement & la charge. S'assembler donc au Nom de nostre Seigneur Iesus, pour iuger des differens qui suruiennent entre les freres,

res, sera, si vous suiuez ces considerations, faire à peu près ce que le Seigneur Iesus feroit en telles occasions, s'il estoit present en la terre, & le faire par son commandement & en son autorité, & selon la commission laquelle il nous en a donnée. Ce sera le faire en la confiance de son assistance & de son support, & de la conduite, & de l'adresse, & de la protection de sa main, selon la necessité des occurrences. Ce sera le faire encore en telle façon qu'on ait les mesmes affections, & les mesmes inclinations qu'il auroit s'il estoit present icy bas à terminer les dissensions qui naissent entre les hommes. Et enfin ce sera le faire en telle façon qu'on ne passe point les bornes de sa vocation, & que nous n'attentions point aux choses qui ne nous sont pas commises. Et c'est à ceux qui sont ainsi disposés qu'est faite la promesse qu'il faut que nous

F

examinions maintenant en troisiéme lieu. Je seray, dit il, au milieu d'eux. C'est nostre Seigneur qui parle, freres bien-aimés, & comme vous sçavés, il est Dieu & homme tout ensemble. Or n'est-il pas besoin que ie vous aduertisse qu'il ne parle pas icy de la presence de son humanité. Pour glorieuse qu'elle soit, elle est finie & terminée pourtant, & contenuë qu'elle est dedans le Ciel, elle ne peut estre icy bas en la terre. Et partant il faut que eecy s'entende de la presence de sa Diuinité. Cependant sa Diuinité, si vous la cōsiderés en son essence est presente par tout, aussi bien au milieu de la compagnie des meschans, que des assemblées les plus saintes & les plus legitimes de la terre. Il faut donc qu'il s'agisse icy d'une presence qui se témoinne en certaines operations, comme de vray c'est en agissant que la Diuinité, qui d'elle-mes-

me est absolument imperceptible à nos sens, témoigne sa presence en toutes choses. Et pource qu'il s'agit icy de prononcer iugement, il faut que cette promesse s'entende de ces operations, par le moyen desquelles se communiquent les graces qui sont necessaires pour faire que le iugement s'exerce en équité & en droiture. Car toute autre operation quelle qu'elle fust, ne viendroit pas icy à propos, & ne seroit pas utile à ceux qui s'assemblent de la sorte. Je vous disois donc tantost, mes freres, que comme deux choses sont necessaires en vn bon témoin, l'vne qu'il ait vne exacte connoissance de la verité du fait dont il s'agit; l'autre, qu'il ait bonne volonté de la dire: ainsi y a t'il deux choses absolument necessaires pour accomplir vn bon Iuge; l'vne qu'il ait vne tres-bonne connoissance de la iustice & de l'équité de ce dont il est



question; & l'autre, qu'il ait vne parfaite & entiere disposition à la rendre. Or quant à ce qui est de la connoissance, on sçait assés combien les plus intelligens se trouuent souvent empeschés & embarrassés à decouvrir la iustice & la verité latente deffous vne infinité de difficultés & d'obscurités qui se rencontrent dans la nature des choses, & dedans leurs circonsstances. Car il en est de certains affaires à peu près comme de ces portraits à deux visages, qui nous monstrent vne face hideuse & épouuantable d'vn costé, & si nous venons à changer vn peu la situation dás laquelle nous les contemplions, ils nous en presentent vne autre pleine d'agrément & de bonne grace. L'effect donc de la presence de nostre Seigneur Iesus consiste en cela, qu'il éclaire les entendemens de ceux qui sont assemblés en son nom de telle façon, & les rend si lumi-

*Serm. sur Mat. ch. 18. v. 20:* 85  
neux & si penetrans, qu'il n'y a difficulté qui se puisse presenter à eux, que cette vive lumiere de leur entendement ne dissipe. Tellement qu'ils sondent les choses profondes, ils découvrent celles qui sont cachées, ils démeslent celles qui paroissent les plus confuses, ils distinguent & separent celles qui semblent estre conjointes inseparablement, & voyent clairement par l'assistance de cette operation, dans le fonds de celles qui sembloient auparavant extrêmement tenebreuses. Quant à ce qui est de la volonté, ce sont ordinairement les passions qui la pervertissent, lors qu'il est question de la iustice & du droit. Quelques fois le courroux transporte les hommes, & leur fait precipiter la condamnation d'un innocent. Vne autre fois la faueur les aveugle, & leur fait iustifier le coupable. Tantost l'esperance se mesle dedans leurs

F iij

affections & les trouble, & leur fait voir dans la cause de celuy de qui ils attendent quelque avantage ou quelque support, la iustice qui n'y est pas. Tantost la crainte les émeut & les empesehe d'embrasser hautement & genereusement la deffense de l'innocence de ceux que la violence des puissans opprime. Vne autre fois l'envie leur fait embrasser les occasions, ou d'abaisser, ou mesmes de perdre ceux qui deuiennent eminens au dessus d'eux. En vne autre occasion vne autre perturbation d'esprit les ébloüit tellement, que pour des corps solides, par maniere de parler, ils embrassent des ombres & nuées. L'effect donc de cette operation de nostre Seigneur Iesus & de sa presence, consiste en cecy, qu'elle repurge toutes nos mauuaises affections, & qu'elle reduit toutes nos passions à l'obeissance qu'elles doi-

ment à la vérité & à la raison, & rabaisse toutes les fumées de nos connoissances. Elle modere la colere des violens, & arrache la haine du cœur & de la pensée. Elle redresse les inclinations qu'on pourroit auoir à se laisser aller à la grace & à la faueur, & imprime en la place l'amour de la iustice & de l'équité. Elle nous decouure la vanité & l'iniquité des esperances qui deçoient nos entendemens, & nous ferme les yeux à toute autre remuneration qu'à celle qu'il nous faut attendre des cieus, ou qui consiste en la satisfaction d'auoir fait vne action belle & généreuse. Elle nous oite la crainte & nous reuest d'vn courage ferme & esleué, qui ne redoute rien sinon la honte & l'infamie des mauuaises actions. Elle nous guerit de l'enuie, & nous donne cette haute magnanimité, qui fait estimer le bien & la vertu par tout où elle se rencontre.

F iiii

En vn mot elle nous dépouille de toutes autres affectiōns que celle de procurer la gloire de Dieu, & d'auancer l'establissement de son regne. Or toutes ces operations là dépendent de l'Esprit d'illumination & de sanctification, & par consequent c'est par son Esprit de sanctification & d'illumination que nostre Seigneur promet icy d'assister au milieu de ceux qui seront assemblés en son Nom, pour le iugement des choses qui se presentent à traiter dans les assemblées de l'Eglise de Dieu, & pour establir la paix entre les fideles. Et comme ainsi soit qu'il puisse naistre des differens aussi bien dans les choses qui sont de droit, qu'en celles qu'on nomme de fait, aussi bien en ce qui est de la doctrine, que dans les actions de la vie, bien qu'il semble que ce soit proprement à l'occasion des differens qui naissent des actions, que le Sei-

Seigneur Iesus a prononcé ses mots icy, ie ne doute pas neantmoins qu'il n'ait voulu y dōner vne promesse generale, aussi bien à l'égard des dissensions que la doctrine produit, que de celles qui naissent des dēportemens des hommes les vns enuers les autres. De sorte qu'il a esté bien remarqué par quelques vns, qu'il y a icy vne belle allusion à ces paroles qui sont ordinaires en la bouche des Iuifs, que quand deux ou trois sont assis ensemble parlans de la Loy, l'Habitation, e'est à dire, le S. Esprit, car c'est ainsi qu'ils le nomment assés souuent, est au milieu d'eux, & que ce que les Iuifs disoient des Docteurs de la Loy, nostre Seigneur a voulu qu'il se dist en plus forts termes sans comparaison des Ministres de la verité, quand ils s'assemblent en son Nom pour les questions de l'Euangile. Or n'est ce pas mon intention, freres bien aimés,

90 *Serm. sur Mat. ch. 18. v. 20.*  
de refuter bien au long l'argument  
que ceux de l'Eglise Romaine pren-  
nent de ce passage pour l'infailibi-  
lité de leurs Conciles. C'est bien icy  
vne promesse à la verité : mais qui  
dépend d'une condition preceden-  
te. Qu'ils nous montrent donc  
qu'ils ont accompli la condition, &  
puis nous aduoüerons volontiers  
qu'ils ont senty la vertu de la Pro-  
messe. Mais des gens qui n'ont re-  
ceu de nostre Seigneur aucune vo-  
cation pour les choses dont ils se  
messent, & s'ils ont eu quelque vo-  
cation pour la predication de l'E-  
uangile & pour l'administration des  
Sacremens autrefois, ils l'ont laissée  
quasi entierement abastardir, & de  
iour en iour ils la corrompent; des  
gens qui n'ont aucune bonne & le-  
gitime confiance en la grace de l'Es-  
prit de nostre Sauueur, & qui dépen-  
dent tous entiers des considerations  
de la chair & de la prudense humai-

ne ; qui ne reuestent point les inclinations & les affections , mais se laissent absolument gouverner aux interets de la Cour de Rome ; qui ont plus d'égard aux affaires politiques ausquels ils ne sont nullement appellés , qu'à la verité de Dieu , & à la gloire de la Religion de Christ ; qui visent sans comparaison plustost à l'establissement de leur domination , qu'à planter la connoissance du Sauueur , & l'esperance du salut dedans les esprits des hommes, ceux là, chers freres, sont ils assemblés au Nom de nostre Seigneur Iesus, & se peuuent-ils vanter d'auoir senty l'effect de ces bonnes paroles ? Des gens qui dans les derniers Conciles qu'ils ont tenus, se sont assemblés expressément pour condamner la verité de nostre Seigneur, qui y sont allés avec vne resolution formée de persecuter les seruiteurs , qui y ont porté leurs anathemes & leurs foudres,



toutes forgées de leurs maisons, ou, qui quand ils y ont esté arrivés, n'en ont jamais lancé que celles qu'on leur enuoyoit de Rome, qui se sont proposés d'éteindre la Parole de Dieu pour establir leurs traditions, quant qu'ils ont pû ont banny Iesus-Christ & sa diuine verité du milieu d'eux, se peuent ils glorifier d'auoir esté assistés & fauorisés de sa presence? Mon intention est de vous dire seulement que c'est en l'autorité de cette sentence de Iesus-Christ, que se forment les assemblées telles que vous en voyés maintenant vne parmy vous, à ce que les vns & les autres pensent serieusement à leur deuoir, nous à nous assembler veritablement au Nom de nostre Seigneur, vous à respecter les choses lesquelles vous viennent de nostre part, avec cette bonne opinion, que le Seigneur s'est trouué au milieu de nous par l'efficace de sa grace. Nous

premierement à nous assembler en son Nom, & à nous représenter continuellement qu'à toutes les fois que nous nous asseïons en ces banes, pour iuger des choses qui regardent, ou le general des Eglises, ou les personnes particulieres qui les composent, nous nous asseïons en la place du Redempteur, & prononçons comme pour luy ce qui est de l'vtilité du peuple de Dieu & de l'auancement de sa gloire. Ce n'est point nostre honneur, c'est le sien que nous auons à procurer, ce ne sont pas nos interests, ce sont les siens que nous auons à suiure. Et ie m'asseure que quand nous nous représenterons tous qu'il est au milieu de nous, qu'il sonde nos reins & nos cœurs, qu'il penetre iusques au plus profond de nos consciences, ce nous sera vn assés puissant & assés vif aduertissement de ne penser qu'à son Nom, & de luy demander ardem-

ment qu'il nous gouverne tellement par la presence de son Esprit, que tous nos mouvemens luy soient agreables. Nous sommes des estoiles à la verité, mais nous ne sommes lumineux pourtant, si non autant que ce Soleil qui est au milieu de nous nous éclaire. Venons nous à nous destourner de sa contemplation, tenebres saisissent incontinent nos entendemens, & la terre n'est pas si opaque de sa nature que nos ames. Je dis vous aussi, freres bien-aimés, à respecter les choses qui vous viennent de la part des serviteurs de Dieu, avec cette persuasion, qu'elles procedent des mouvemens de son Esprit, & de l'instinct de sa grace. Il est bien vray que nous sommes pecheurs, & est bien vray encore qu'à cause de nostre peché il ne nous arriue que trop souuent de faire des fautes considerables. L'infirmité de la chair est grande, & met

obstacle à l'efficace de l'Esprit de Dieu, de sorte que quelquesfois il peut arriuer de la precipitation en nos conseils: & Dieu le permet ainsi afin de faire paroistre que ce n'est point, ny sur les Pasteurs, ny sur les Conciles, qu'est fondée la foy de l'Eglise de Dieu, mais sur sa Parole seulement, qui seule est de l'inspiration extraordinaire & infallible de son Esprit, seule toute pleine & toute rayonnante de cette belle lumiere des Cieux, seule exente du meflange des tenebres de la terre. Mais neantmoins nous osons bien vous prononcer cela hardiment, que les doctrines qui ont esté décidées dans les assemblées superieures de nos Eglises, pour estre mises dans les declarations publiques de nostre creance, sont conformes à la Parole de Dieu, & que les reglemens qui y ont esté pris pour vostre gouuernement sont beaux & iustes à merueille.

De sorte que si deffous nostre conduite vous vous laissés mener vers le prix & le but de la supernelle vocation, vous parviendrés assurement à la iouissance de l'heritage celeste. Cependant afin que vous ne pensés pas que nous vucillions dominer dessus vos consciences, & vous conduire plûtoft par autorité à laquelle vous cediés plus par vne obeissance au cugle, que par la connoissance de la verité dont l'euidence reluise en vos entendemens, examinés tous ces articles de vostre foy à la Parole de Dieu, comparés tous ces reglemens à ses Ordonnances, voyés comme ceux de Berée s'il en est ainsi que nous vous disons, obeissés à vos conducteurs, mais obeissés y parce que vous connoistrés vous mesmes qu'il le faut ainsi faire. Dans les autres professions on creue les yeux des hommes pour les trainer: dans la nostre on les leur ouure

pour

pour les conduire. Dans les autres professions on croit que les decrets des Consiles sont veritables, pource que les Congiles les ont faits; en la nostre on croit que les ordonnances des Consiles sont veritables, lors qu'on les void conformes à la Parole de Dieu, & que leur verité s'approuve d'elle-mesme aux consciences. Dans les autres Communions on aime les ames molles & serviles, & qui cedent à la tyrannie sans oser leuer la teste, quelque chose qu'entreprennent leurs Superieurs; en la nostre nous aimons les esprits dociles à la verité, mais qui sentent pourtant qu'ils sont rachetés par la croix de Christ, pour ne seruir point aux hommes. Dans les autres Communions on ne desire l'obeissance des peuples que pour dominer dessus eux: en la nostre on ne se preuaut de l'obeissance des peuples, si non pour les eōduire à Iesus Christ,

G

98 *Serm. sur Mat. ch. 18. v. 20.*  
qui seul a dressé son trône dedans  
leurs cœurs, & estably son empire  
dans leurs consciences. Si vous le  
faites, freres bien-aimés, vous ne  
deviendrés pas tous estoiles de la  
façon de celles que vous voyés icy  
reluire maintenant : car tous ne sont  
pas appellés à estre Pasteurs & Do-  
cteurs ; autre sera tousiours icy bas  
la condition de ceux qui sont ensei-  
gnés, & autre la conditiõ de ceux qui  
enseignent. Mais vous deviẽdrés lu-  
mineux pourtant, & à proportion de  
l'accroissement de vostre connois-  
sance, & de vostre obeïssance, & de  
vostre saincteté, vous vous appro-  
cherés de la condition de ceux que  
Dieu a establis pour estre les lumie-  
res de son Eglise. Et pleust à Dieu  
que tout le peuple de l'Eternel fust  
Prophete, ainsi que disoit Moÿse au-  
trefois, & qu'il n'y eust aucun des fi-  
deles qui n'égalast son Pasteur en  
l'intelligence des doctrines de pieté

& des mysteres de l'Euangile. Car aussi bien tous les fideles doiuent quelque iour reluire là haut comme les estoiles du firmament. A ceux donc qui doiuent estre avec nous tous rayonnãs & tous resplendissans de la gloire de là haut, enuierions-nous que dès maintenant ils nous égalassent en connoissance? Or à ce grand Dieu & Sauueur Iesus-Christ, qui nous a rachetés par son precieux Sang, & nous a esleués en l'esperance de la bien heureuse immortalité, à luy, dis je, qui a donné les vns pour estre Apostres, les autres pour estre Prophetes, les autres pour estre Euangelistes, les autres pour estre Pasteurs & Docteurs, Pour l'assemblage des Saints, pour l'œuure du Ministère, pour l'edification du Corps de Christ, à ce que nous ne soyons plus comme des enfans flottans à tous vents de doctrine, ny exposés à la piperie des seducteurs,

G ij



ainsi qu'ont esté nos peres autresfois,  
mais que nous croissions de plus en  
plus en connoissance, iusques à ce  
que nous soyons paruenus à la me-  
sure de la parfaite stature de Christ,  
Soit gloire, force, empire, & loüan-  
ge d'eternité en eternité, Amen.

**F I N.**